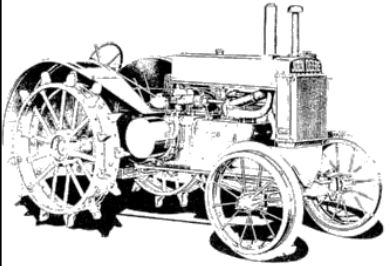


Vide - Grenier - Vide - Garage



Dimanche 19 Mai 2024



*Restauration sur place*



Exposition Auto, Cyclo, Tracteur - Pièces détachées



*Association*  
*Les Vieux Rouages*  
N° W313005101 du 10/12/2002



## **VIDE GRENIER**

REGLEMENT/CONDITIONS GENERALES

(Dimanche 28 Mai 2023 AURIAC sur VENDINELLE)

### **ARTICLE I :**

*Les exposants devront se présenter à partir de 6 h 30 et au plus tard à 8 h 30. Après 8 h 30, l'organisation disposera de l'emplacement réservé, qui pourra, éventuellement, être réattribué à d'autres exposants. Les véhicules seront stationnés sur le parking dédié après déchargement (hormis dérogation spécifique).*

### **ARTICLE II :**

*La réservation ne sera définitivement enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement total de l'emplacement ainsi que des documents demandés. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'emplacements. Il ne sera pas fourni de confirmation d'inscription.*

### **ARTICLE III :**

*Les exposants devront respecter les emplacements matérialisés au sol, et les laisser en fin de journée libre de tous débris sous peine d'amende.*

### **ARTICLE IV :**

*Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants....). Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et obligations en vigueur (législation sur les ventes au déballage).*

### **ARTICLE V :**

*L'association les Vieux Rouages, n'effectuera aucun remboursement en cas d'intempérie. L'exception faite si nous n'avons pas l'autorisation de la préfecture pour cause sanitaire ou autre et hormis cas de force majeure : maladie, hospitalisation, décès d'un proche et cela sous réserve de justificatif.*

### **ARTICLE VI :**

*L'association les Vieux Rouages se réserve le droit exclusif de la restauration et de la vente de boissons, hors commerces existant, aucune vente de nourriture à consommer sur place ne sera autorisée.*

### **ARTICLE VII :**

*En cas d'urgence ou d'imprévu, l'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Les décisions prises seront immédiatement exécutoires. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.*

### **ARTICLE VIII :**

*Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel et matériel.*

L'association Les Vieux Rouages

Le président

Lu et pris connaissance, l'exposant.  
Nom et Signature



*Association*  
*Les Vieux Rouages*  
N° W313005101 du 10/12/2002



**VIDE GRENIER**  
**VIDE GARAGE BOURSE D'ÉCHANGE PIÈCES**  
**AUTO – MOTO - AGRICOLE**

Demande d'autorisation de vendre sur le domaine public  
(EXTERIEUR)

*Je soussigné : Nom :* ..... *Prénom :* .....

*Adresse :* .....

*Code postal :* ..... *Localité :* .....

*N° téléphone mobile :* ..... *Email :* .....

- Nature du stand :**
- *Vente de pièces détachées*
  - *Vente de produits comestibles*
  - *Vide grenier*
  - *Vente de livres, revues*
  - *Vente d'accessoires*
  - *Autre (préciser) :* .....

**Sollicite l'autorisation de vendre sur le domaine public de :**

**31460 - AURIAC sur VENDINELLE - le Dimanche 19 MAI 2024.**

**- TARIF : 15 € les 5 mètres linéaires - Date limite d'inscription Dimanche 12 Mai 2024 -**

Les dimensions du stand désiré en multiples de 5 mètres : (profondeur approximative ~ 2.50 m).

<i>Montant Global à régler :</i>	
<i>Prix du stand</i> (15 € les 5 mètres)	<i>(15 € X le nombre d'emplacements de 5 mètres façade)</i> - 15 € X ..... = ..... €

**IMPORTANT :** *Tout dossier incomplet ou non - acquitté ne sera pas retenu, l'intéressé reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter en intégralité.*

*Signature de l'intéressé :*  
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



## DOCUMENTS À FOURNIR :

- PARTICULIER

- PROFESSIONNEL

- Photocopie recto/verso de la CNI (*Carte d'identité nationale*).
- Identification N° immatriculation du véhicule (*Cadre ci-dessous*).
- Cas particuliers : Carte jaune 3 volets, titre de séjour, livret de circulation.
- Extrait K bis/Carte professionnelle (*professionnels uniquement*).
- Chèque de la somme correspondante à la longueur du stand.
- Attestation de ne pas participer à plus de deux vide-greniers/an (*particuliers*)\*. Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. – Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal) (Professionnels). Cadre ci-dessous.
- Documents dûment complétés et signature des C.G.U. (Page 4/4).

**\*NOTA BENE:** s'adresse uniquement aux particuliers qui vendent exclusivement des objets personnels et usagés à condition qu'ils y participent 2 fois maximum par an, aux professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés. (A231-8 du code pénal).

### IDENTIFICATION de l'Exposant Particulier et Professionnel (*représentant la société*)

- C.N.I. (Carte Nationale d'Identité) N°: .....
- Délivrée le : ...../...../..... Par la préfecture de : .....
- IMMATRICULATION du véhicule : .....

Exposant professionnel, personne morale – Nom de la société : .....

Coordonnées siège social : .....

N° registre commerce de : .....

DIMENSION DU STAND – MONTANT CHEQUE ..... 5 ml x 15 € = ..... €

*(Libellé Association Les Vieux Rouages - 08 Rte de Caraman – 31460 AURIAC sur VENDINELLE)*

### ATTESTATION

Signature :

Je soussigné M. Mme : .....

Déclare sur l'honneur (*Particulier*) ne pas participer à plus de deux vide-greniers sur l'année.

Déclare sur l'honneur (*Professionnel*): - Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

– Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Renseignements après 19 h : Vide grenier - **M. BOUTECA James** : ☎ **06 34 58 42 06**

Exposition/Vide garage - **M. MESSAL Claude** : ☎ **06 73 83 92 32**

**Documents à renvoyer à : Les Vieux Rouages - 08, Rte de CARAMAN - 31460 AURIAC sur VENDINELLE**